

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

COMPTERENDU

du 30 septembre 2009

Ordre du jour

La séance est consacrée à la présentation de l'état d'avancement du projet de schéma de prévention des risques naturels majeurs

1. Présentation du diagnostic territorial (vulnérabilité présentée par le département, retour enquête auprès des élus et associations),
2. Diaporama de présentation des premières grandes orientations d'intervention résultant de l'analyse préalable,
3. Débat et échéances à venir.

Madame Marie Françoise Lecaillon, secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, excuse Monsieur le Préfet, et ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour et précise les modalités de déroulement de la séance. Chaque membre de la commission a reçu, le projet de schéma de prévention des risques naturels majeurs avec l'invitation.

Monsieur Olivier Gingembre responsable du bureau d'études Risque et Territoire s'est joint à la commission pour restituer les éléments de l'étude réalisée à l'appui d'un diaporama remis aux participants.

1-Présentation du diagnostic territorial

A) Inventaire des risques en Saône et Loire

Monsieur Olivier Gingembre, bureau d'études Risque et Territoire commente les caractéristiques de la vulnérabilité présentée par le département de Saône et Loire

Le risque prédominant identifié reste celui lié aux inondations dite de plaine.. L'analyse des données territoriales montre que le secteur du Val de Saône présente une plus grande vulnérabilité en ce qui concerne les zones urbanisées (habitat et zones d'activités) et que l'expansion des zones urbaines en particulier s'est faite au détriment des zones viticoles (péri-urbain).

Monsieur Francis Pauquai, Centre Régional de la propriété forestière regrette que la forêt ne soit pas prise en compte dans cet état des lieux : le département a été touché par deux évènements d'importance : la tempête en 1999 avec le volume de bois généré et sa gestion difficile, et la sécheresse en 2003, il est préoccupant de voir aujourd'hui des collines entières jaunies. Il conviendrait de prendre dès à présente les incidences de l'évolution climatique qui s'oriente vers un réchauffement, avec plus de sécheresse et un risque accru de générer plus d'incidents sur les forêts.

Monsieur Gingembre indique que ces risques sont difficilement localisables. Les données présentées ont un caractère de portée générale compte tenu de l'échelle d'analyse retenue.

Madame la secrétaire générale souligne l'intérêt de se rencontrer pour établir un diagnostic sur les forêts, à l'instar de celui des inondations, afin d'identifier le degré de vulnérabilité selon les différents secteurs. Elle précise cependant que l'incendie relève du comportement humain et non du risque naturel : débroussailler relève du préventif.

En ce qui concerne le risque inondation **Madame Marie-Thérèse Drevet, Maire de Montbellet**, rappelle que sa commune est fortement impactée par la Saône et deux autres rivières, la Bourbonne et la Gravaise, celles-ci arrivent des coteaux du Mâconnais parfois de façon torrentielle.

Madame la secrétaire générale confirme le comportement différencié des cours d'eau : la Saône a des délais d'inondation longs tant pour l'arrivée d'eau que pour la décrue, en revanche ces délais pour les petites rivières sont imprévisibles et de ce fait difficiles à gérer

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, Association « UFC que choisir » s'interroge sur la prise en compte du maintien de la qualité des eaux dans le secteur des cotes viticoles

B) Diagnostic territorial du département de Saône et Loire

Monsieur Olivier Gingembre, bureau d'études Risque et Territoire présente le diagnostic territorial du département portant sur les thèmes suivants : l'information préventive, la réglementation, la prévision, l'alerte et la gestion de crise.

Monsieur Jean-Pierre Guénot, Maire de Verdun-sur-le-Doubs fait remarquer que la gestion de la prévision, de l'alerte et de la gestion de crise se déroule dans de bonnes conditions. En revanche, il attire l'attention sur la nécessité d'améliorer le travail en partenariat avec les départements voisins. Le Doubs alimente très rapidement la Saône, aussi est-il incontournable d'avoir des informations du département du Doubs

Monsieur Jean-Yves Ledemé, Chef du bureau de la défense et de la sécurité civile, expose les changements intervenus à la suite de la réforme des SAC anciens services d'annonces des crues et la création des SPC service des prévisions des crues, actuel. Aujourd'hui un site internet, <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>, est à disposition de tous, élus et particuliers.

Madame Anne Jacod, direction régionale de l'environnement de Bourgogne, rappelle que la DIREN participe aux différentes commissions départementales des risques naturels majeurs de la région Bourgogne. Météo France, grâce à l'intervention de ses techniciens, est également un acteur concourant à l'information du public.

Madame la secrétaire générale insiste sur la nécessité de deux systèmes complémentaires pour aider le maire, qui, en cas d'inondation, ne peut être sur tous les fronts, à savoir :

- * la nécessité d'alimenter en information le site internet, dont l'objectif est la prévention
- * les modalités pour distribuer l'information à l'intention du public, grâce à un système de pré-alerte (la préfecture a également un rôle à jouer)

Monsieur Jean-Yves Ledemé, chef du bureau de la défense et de la sécurité civile précise que l'application « GALA » (gestion automatisée de l'alerte) permet l'information des communes.

Madame la secrétaire générale note que ce processus n'est pas adapté aux pluies soudaines et torrentielles.

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, Association « UFC que choisir » pense que les PSS (plan des surfaces submersibles) sont aujourd'hui inadaptés et souhaite savoir s'ils seront révisés.

Madame Pascale Bouima indique que certaines communes demeurent encore gérées par un plan de surfaces submersibles, document réglementaire ancien (1972 pour 8 Communes sur la Saône et 1975 pour 19 communes du Doubs). Ces PSS ont pour des raisons diverses (PERI non abouti car non accepté par la collectivité ou territoire communal peu impacté) perduré. Leur format correspond avant tout au traitement d'une problématique strictement hydraulique c'est à dire garantir le libre écoulement des eaux ; ils n'énoncent pas d'interdiction ou de prescription sur les modalités d'usage des sols. Ces PSS sont appelés à disparaître dans les prochaines années puisque les communes concernées font partie intégrante, comme celles actuellement dotées d'un plan de prévention des risques, du programme de révision entrepris sur ces deux cours d'eau. de la Saône et du Doubs. De cette façon outre une meilleure prise en compte de l'aléa calé sur la connaissance la plus actuelle, les règles de gestion seront homogènes sur l'ensemble du linéaire.

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, Association « UFC que choisir » demande si les campings sont inspectés ; selon ses informations, le dernier contrôle date de 2006.

Monsieur Jean-Yves Ledemé, chef du bureau de la défense et de la sécurité civile indique que des visites ont eu lieu en 2009.

Madame la secrétaire générale indique qu'en matière de prévention contre les inondations, le dispositif de contrôle des camping est mis en œuvre en fonction de l'aléa, les enjeux étant différents : contrôle régulier si l'aléa est fort, peu fréquent si l'aléa est faible. L'Etat n'est pas là pour se substituer aux gestionnaires de camping, qui doit assumer ses propres responsabilités. L'expérience montre que les contrôles inopinés fonctionnent bien

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, Association « UFC que choisir » demande qu'une relance soit faite auprès des gestionnaires

Madame la secrétaire générale précise le niveau de responsabilité propre à chacune des parties : pouvoirs publics et les gestionnaires.

Madame Sarah Gerin, mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels, demande s'il existe des documents permettant d'évaluer les risques.

Madame Anne Jacod, direction régionale de l'environnement de Bourgogne rappelle l'existence des atlas de zones inondables (AZI), établis sur les cours d'eau les plus importants et le fait que si ces documents n'ont pas de caractère réglementaire direct au titre du code de l'environnement, et en cela, ne sont pas opposables aux usagers ; ils livrent néanmoins une connaissance assez précise du risque permettant d'apprécier la nature du risque.

Madame Sarah Gerin, mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels, souhaite savoir, pour plus de précision, s'il existe d'autres outils que les AZI ou les arrêtés de catastrophe naturelle.

Madame la secrétaire générale rappelle que le code de l'urbanisme prend en compte le risque avéré. Le maire, en délivrant le permis de construire doit l'intégrer, même s'il n'existe pas de règlement.

Monsieur Alain Robez, directeur départemental adjoint de l'équipement, rappelle l'importance pour les élus d'approfondir leur connaissance du risque, pour déterminer les enjeux après avoir établi un diagnostic, et ainsi de permettre une meilleure prise en compte des mesures à prendre

Madame Pascale Bouima précise en outre que les services en charge de l'urbanisme prennent en compte la connaissance du risque, non seulement des PPRI qui représentent l'outil de prévention avec un règlement spécifique afférent à une carte de zonage réglementaire, mais aussi les cartes de atlas des zones inondables voire toute autre étude hydraulique diffusée pour appréhender la situation d'un projet par rapport au risque. Sur la base de cette connaissance, il est peut être fait application le cas échéant de l'article R111-2 du code de l'urbanisme pour refuser ou ajourner la décision d'autorisation du permis de construire cas d'entrave à la sécurité ou la salubrité publiques.

Madame Anne Jacod, direction régionale de l'environnement de Bourgogne, complète en spécifiant que la région a fait un gros travail sur les AZI, car c'est un outil d'interprétation pour les instructeurs de l'application du droit des sols. Cet outil participe aussi à la connaissance.

C) Retour de l'enquête envoyée auprès des élus et des associations des risques en Saône et Loire.

Quatre formats d'enquête ont été envoyés à des publics cibles différents : les élus, les membres du deuxième collège de la présente commission, trois communes sur le bassin Loire et à différentes associations. Tous les retours ne sont pas encore réceptionnés.

La restitution porte donc sur l'analyse des premiers questionnaires retournés, l'objectif de la démarche est de connaître la perception que les différents publics ont de la problématique de la prévention des risques prise sous tous ses aspects.

Monsieur Gingembre relève que les communes portent globalement un avis positif sur l'objectif de prévention assuré par un PPRI.

Monsieur Alain Robez, directeur départemental adjoint de l'équipement note l'importance de distinguer l'outil de prévention de son concept de gestion de prévention, notion perçue moins positivement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre.

Madame la secrétaire générale note que si la commune a un discours négatif, c'est que celui de l'État n'est pas adapté

Madame Pascale Bouima note que ces enquêtes permettront à l'État d'entendre les élus qui se sont exprimés et apprécier ce qui motive le mécontentement.

Madame la secrétaire générale s'interroge sur la prise en compte de la dimension intercommunale, car chaque commune a pu répondre selon sa propre perception.

Monsieur Gingembre précise que les communes ayant répondu sont toutes couvertes par des EPCI. L'analyse des questionnaires d'enquêtes se poursuivra pour approfondir la connaissance de la sensibilité des collectivités sur ce sujet.

2. Diaporama de présentation des premières grandes orientations d'intervention résultant de l'analyse préalable.

Le diagnostic étant posé, **Madame la secrétaire générale** demande que soient présentées les propositions de stratégie pour construire le schéma départemental.

Monsieur Gingembre présente le projet de note de stratégie locale de prévention. Deux approches cohabitent :

a) réduire les aléas en intervenant sur le phénomène physique lui-même lorsque cela est possible et sur le degré d'exposition des personnes et des biens par la maîtrise de l'urbanisation par exemple en zone contrainte

b) réduire la vulnérabilité des territoires par des mesures de prévention et de protection, autour de trois axes

*améliorer la connaissance, la surveillance, la prévision et l'alerte des risques

*définir des mesures de réduction de la vulnérabilité et les mettre en avant à travers des démarches opposables ou non

*améliorer la préparation à la gestion de crise et renforcer la conscience du risque

Madame la secrétaire générale insiste sur la notion de territoire qui est plus géographique qu'administrative. Cette notion peut dépasser la dimension du département et s'associer à une démarche de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ce qui donne matière à réflexion entre les élus.

La bonne échelle de réflexion et de gestion des risques, communale ou supra communale, doit conduire l'État à rechercher une cohérence de fond

Il convient donc que, tout comme pour l'aménagement du territoire qui commence à prendre corps dans ce cadre de réflexion, l'État ait la préoccupation de donner aux élus de la matière sur ce sujet.

Madame Pascale Bouima, direction départementale de l'équipement, note qu'il conviendra d'intégrer ce mode de présentation de l'analyse produite, même si la commune est l'unité de référence actuelle notamment en matière de PPRI.

Monsieur Robert Martin, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire fait remarquer que la notion de territoire est difficile à déterminer

Monsieur Gingembre poursuit sa présentation par les 6 axes d'orientations stratégiques proposés

- x la précision de la connaissance du risque
- x la réduction de l'aléa dans les secteurs à fort enjeux
- x le renforcement de la culture du risque
- x le développement de la prise en compte des risques naturels pour une intégration raisonnée du risque dans l'aménagement du territoire
- x la réduction de la vulnérabilité et du degré d'exposition des enjeux
- x l'amélioration à la préparation à la gestion de crise

et décline pour chacun d'entre eux, les objectifs opérationnels.

- x améliorer la connaissance
- x établir les méthodes adaptées pour mieux appliquer les notions d'aléas et d'enjeux pour être mieux compris
- x mettre en place les démarches d'information préventive
- x maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques
- x conseiller et soutenir les actions de réductions de vulnérabilité
- x veiller à la mise en place des PCS au besoin par le conseil et promouvoir les systèmes locaux d'alerte aux crues

3-Débat

Madame la secrétaire générale invite l'assemblée à faire part de ses observations ou suggestions.

Monsieur Jean Marc Yvon, direction départementale des affaires sanitaires et sociales demande que la gestion de l'approvisionnement en eau, en cas de risque avéré, soit mentionnée impérativement. Ce cas de figure s'est présenté en 2008, avec les crues de la Loire.

Madame la secrétaire générale confirme cette nécessité

Monsieur Jean-Yves Ledemé, chef du bureau de la défense et de la sécurité civile indique que l'EPTB Loire Bretagne de Loire assiste les communes ligériennes pour réaliser les

plans communaux de sauvegarde, l'EPTB Saône-Doubs offre le même type de prestation.

Madame la secrétaire générale déclare que le schéma, pour être bien compris et accepté, doit être adapté aux situations : s'attacher aux risques de façon raisonnée, pour être prêts quand les crises surviennent. La prévention et la gestion de crise sont identifiées en Saône et Loire pour ce qui concerne les inondations. En revanche, les autres risques, plus restreints sur le département, laissent les services et les populations démunis.

Monsieur Alain Robez, directeur départemental adjoint de l'équipement remarque que cela implique une connaissance plus fines du territoire et que d'autres acteurs que l'Etat, telles les collectivités locales, les EPTB doivent s'impliquer.

Madame la secrétaire générale rappelle que la connaissance des enjeux et leurs conséquences sont importants tel que par exemple la préservation des captages en cas de survenue d'inondations ou de mouvements de terrain., ce qui inclut

- * la connaissance du territoire départemental
- * la connaissance plus fine sur un territoire spécifique, la Saône
- * de déterminer les priorités et les acteurs

Madame Anne Jacod, direction régionale de l'environnement de Bourgogne souhaite que soit intégré le développement des méthodes de prévention, pour ne pas être en situation de risque.

Madame la secrétaire générale rappelle la nécessité de travailler sur une démarche en lien avec les SCOT

Madame Sarah Gerin, mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels, pose le problème du manque d'équité des assurés en regard de la prise en charge des dommages en fonction que la commune soit ou non couverte par un PPR (franchise plus importante)

Madame la secrétaire générale pense qu'il est plus important de réduire la vulnérabilité que de geler des territoires par des règlements.

Parfois des actions pragmatiques, telles que la gestion des herbes par la tonte et non le désherbage, dans le cas d'érosion viticole, sont plus efficaces.

Par ailleurs la réglementation évolue, aujourd'hui après les PSS, les PERI, ces documents en sont à leur 3^e génération avec les PPR, qui ont pour objectif de limiter l'exposition des enjeux, récurrents et amples. Mais la connaissance de l'aléa est fondamentale, des outils autres que les PPR sont à disposition, tels que les AZI. Il convient d'identifier le positionnement du bon curseur au bon niveau de la problématique.

Les assurances peuvent prendre en compte l'IAL et les PCS et ne pas se limiter aux PPR.

Madame Marie-Thérèse Drevet, Maire de Montbellet souligne la difficulté éprouvée par le maire de connaître toutes les réglementations et de les faire respecter et à se

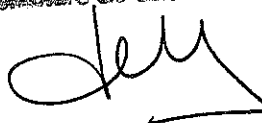
retrouver parmi les nombreux partenaires tels que la chambre d'agriculture, les services de la police de l'eau, etc.

Madame la secrétaire générale lui propose de regarder sa commune de façon spécifique et ponctuellement. Il est possible de régir l'aléa sans mettre en place un règlement, lourd à gérer

Aucune autre observation n'est émise

L'ordre du jour étant terminé, Madame la Secrétaire Générale remercie l'assistance et précise qu'aucun engagement ou décision ne sera pris avant la tenue de la prochaine réunion de cette instance prévue au premier semestre 2010.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale de la
Préfecture de Saône-et-Loire



Marie-Françoise LECAILLON

Liste des participants :

Madame Marie-Françoise Lecaillon, secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire

Collèges des élus

Titulaires

Monsieur Fernand Renault, Conseiller général du canton de Chalon Sud
Monsieur Jean-Pierre Guénot, Maire de Verdun-sur-le-Doubs
Monsieur Jean-Paul Diconne, Établissement public de bassin Saône Doubs
Monsieur Christophe Thuinet, Établissement public territorial de bassin Loire

Suppléante

Madame Marie-Thérèse Drevet, Maire de Montbellet
Madame Irène Bonin, Maire de l'Abergement Sainte-Colombe

Collèges des experts

Titulaires

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, Association « UFC que choisir »
Madame Sarah Gerin, Assurances
Monsieur Francis Pauquai, Centre Régional de la propriété forestière
Monsieur Robert Martin, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
Maître Régis Père, Chambre des notaires

Suppléant

/

Collèges des administrations

Monsieur Alain Robez, Directeur départemental adjoint de l'équipement
Madame Marie Duranel, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Madame Anne Jacod, Direction régionale de l'environnement de Bourgogne
Monsieur Jean Marc Yvon, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
Monsieur Jean-Yves Ledemé, Chef du bureau de la défense et de la sécurité civile
Monsieur Emmanuel Bayle, Bureau de recherches géologiques et minières de Bourgogne

Membres de la commission, excusés

Collège des élus

Titulaires

Monsieur Arnaud Montebourg, président du Conseil général de Saône-et-Loire
Monsieur Jean-François Nicolas, Conseiller général du canton d'Épinac
Monsieur Daniel Juvanon, Conseiller général du canton de la Chapelle-de-Guinchay
Monsieur Robert Jacquemard, Maire d'Étang sur Arroux

suppléants

Monsieur Gérard Colon, Conseiller général du canton de Mâcon-Nord
Monsieur Fernand Renault, Établissement public de bassin Saône Doubs

Collèges des experts

titulaires

Monsieur Jean-Pierre Riffier, Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire
Monsieur Thierry Chabert, Assurances
Maître Jean-Jacques Leneutre, Chambre des notaires
Madame Claudie Nitschelm, Chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire
Monsieur Samuel Chanussot, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
Monsieur Charles De Ganay, Centre Régional de la propriété forestière

Suppléants

Monsieur Dominique Ravelle-Chapuis, Chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire
Monsieur Rémi Jouanneau, Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire
Monsieur Francis Cheillan, Assurances
Madame Denise Lespinasse, Association « UFC que choisir »

Collèges des administrations

Monsieur le président, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Christophe Eggenschwiller, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Expertise et secrétariat

Monsieur Olivier Gingembre, bureau d'études Risque et Territoire

Bureau prévention des risques- DDE

Madame Pascale Bouima, direction départementale de l'équipement
Madame Mireille Richard, direction Départementale de l'équipement

Si vous souhaitez être informé, avant l'invitation officielle, de la date retenue des réunions, vous pouvez donner votre email à l'adresse suivante :

Mireille.Richard@developpement-durable.gouv.fr